

**Association Française de Développement
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**
Délégation Grand Sud-Ouest
C% Association VELO pour le développement
du cyclisme urbain
2, rue de la Daurade 31000 Toulouse
Tel/Fax: 05 61 11 87 09

Toulouse, le 4 Janvier 2000

à Mr Robert CABE, Président
Conseil Général des Landes
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex

Objet: demande d'améliorations
de la Voie Verte Mont-de-Marsan/
Villeneuve-de-Marsan

Monsieur le Président,

L'AF3V, Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes, agit pour la mise en place d'itinéraires cyclables à longue distance (voir le dépliant ci-joint).

Elle vous a demandé en Janvier 1999 (voir notre lettre ci-jointe) d'agir pour développer deux grandes Véloroutes:

- la Véloroute Littorale Atlantique, que votre Département a déjà en grande partie aménagée;
- la "Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour", que votre département a commencé à aménager sur la rive droite de l'Adour, en aval de Dax.

Je viens de parcourir à vélo (le 26/12/1999) la piste cyclable que le Département des Landes a aménagé il y a plusieurs années entre Mont-de-Marsan et Villeneuve-de-Marsan.

Cet itinéraire de 17 kms présente les caractéristiques de base d'une "Voie Verte", puisqu'il est en site propre, continu, et relie le coeur d'une grande ville à une ville moyenne dans des conditions de sécurité parfaites, et sur un parcours ombragé et très agréable.

Cet aménagement remarquable constitue un atout pour les habitants des communes traversées, qui peuvent l'utiliser, et pour le développement touristique de ces communes et du Département. En effet de plus en plus de français et d'étrangers recherchent ce type d'itinéraire sur leur lieu de vacances, ou pour randonner à vélo pendant leurs vacances.

L'AF3V va inclure cette "Voie Verte" dans sa base de données des Véloroutes et Voies Vertes existant en France, et sur son site Internet qui recense ces équipements, de façon à faire connaître son existence à beaucoup d'utilisateurs potentiels.

Mais il apparaît que cet aménagement possède un revêtement assez dégradé par endroit, et n'offre aucun des équipements de service (parcs de stationnement, haltes, bancs,...) qui existent sur les Voies Vertes les plus récentes en France.

Il serait donc souhaitable de rénover et compléter l'aménagement existant, pour que l'attractivité de cet itinéraire soit plus forte sur les multiples usagers locaux, français et étrangers: piétons, joggers, cyclistes, handicapés, rollers..., et donc pour augmenter son impact positif sur l'économie touristique de votre Département.

C'est pourquoi l'AF3V vous demande d'engager un programme d'amélioration de cet itinéraire cyclable, comprenant les décisions suivantes:

- réfection du revêtement, par la pose d'une couche de roulement en béton bitumineux de bonne qualité;
- plan d'entretien régulier de ce revêtement (y compris nettoyage périodique);
- création d'équipements de services pour les usagers divers de cette "Voie Verte", que sont les promeneurs pédestres, les joggers, les cyclistes, les handicapés, les rollers:
 - création de deux ou trois "haltes de services" avec parking pour les autos, bloc sanitaire, aire de pique-nique, cabine téléphonique, poubelles, panneaux d'informations....

./..

- pose de bancs et poubelles tout le long du parcours, par exemple tous les 2 kms, et tous les 500 mètres sur les 5 kms à proximité de Mont-de-Marsan où les usagers de la Voie Verte sont les plus nombreux;
- nouveau balisage (des distances et des villages et services proches) utilisant les panneaux normalisés définis par les Ministères pour les Véloroutes et Voies Vertes;
- nouvelle appellation de l'itinéraire: "Voie Verte", montrant qu'il s'agit d'un chemin ouvert à de multiples types d'usagers: piétons, joggers, cyclistes, handicapés, rollers.....

D'autres initiatives pourraient également être mises à l'étude pour valoriser l'aménagement existant entre Mont-de-Marsan et Villeneuve-de-Marsan, notamment en reliant la ville de Mont-de-Marsan, chef lieu du Département, au futur réseau de Véloroutes et Voies Vertes régionales et nationales.

Le prolongement de la "Voie Verte Mont-de-Marsan/Villeneuve-de-Marsan", sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, d'abord jusqu'à Labastide-d'Armagnac (Chapelle des cyclistes), ensuite jusqu'à Marmande ou Agen, serait une première possibilité, permettant de relier Mont-de-Marsan à la future "Voie Verte des Deux Mers" le long du canal latéral à la Garonne.

La création d'une liaison avec la "Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour" qui passera dans la vallée de l'Adour, par exemple par Grenade-sur l'Adour, serait une deuxième possibilité.

La création d'une liaison avec la "Véloroute Littorale Atlantique" qui existe déjà le long du littoral, serait une troisième possibilité.

Espérant que vous répondrez favorablement à cette demande d'amélioration de la "Voie Verte Mont-de-Marsan/Villeneuve-de-Marsan", je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY

Délégué Régional de l'AF3V, Vice-Président de l'Association

Vélo

PJ: - Copie de notre lettre à Mr le Président du Conseil Général des Landes (lettre du 21/01/99)

- Dépliant de présentation de l'AF3V
- Carte recensant les Véloroutes et Voies Vertes existant dans le Sud-Ouest de la France

Copies à:

- Mr Philippe LABEYRIE, Maire de Mont-de-Marsan
- Mr PINTE, Maire de Villeneuve-de-Marsan
- Mr Christian CENET, Maire de Bougue
- Mr Yvon HARTE, Maire de Labastide-d'Armagnac
- Mr Pierre DUFOURCQ, Maire de Grenade-sur-l'Adour
- Mr le Docteur Pierre BOURRUS, Président de l'Office de Tourisme de Mont-de-Marsan
- Mme Marie-Jeanne ROSE-LABEYRIE, Directrice de l'Office de Tourisme de Mont-de-Marsan
- Mr Jean-Claude BRETHES, Président du Comité Départemental du Tourisme des Landes
- Mr Michel LALANNE, Directeur du Comité Départemental du Tourisme des Landes
- Mr Jean-Pierre HUGUES, Préfet du Département des Landes
- Mr QUILLAC, Direction de l'Environnement, Conseil Général des Landes
- Mr André SCHOELL, CETE Sud-Ouest
- Mr Philippe COUPY, Secrétaire national de l'AF3V